

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**2023/088**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**

**Arrêté portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers délégués  
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'arrêté n°2020/568 du 9 juillet 2020, portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de fonctions et de signature qui ont été accordées par le Président à **Monsieur Jean LETOQUART**, 14<sup>ème</sup> Vice-Président, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean LETOQUART**, 14<sup>ème</sup> Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Politique foncière

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Jean LETOQUART**, assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil,

- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 CGCT, à l'exception des actes portant sur des contrats de commande publique,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions,
- la signature des actes préparatoires et d'exécution associés aux affaires immobilières,
- la signature des compromis de vente ou d'achat authentiques ou sous seing privé,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé de transfert de propriété ou portant sur des droits réels immobiliers,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé constitutifs de baux,
- la signature des décisions fixant un prix et relatives aux indemnités dues aux propriétaires et locataires ou exploitants (notamment les indemnités d'éviction ou d'occupation, les indemnités pour dommages de travaux publics,...),
- la signature des actes notariés de dépôt de pièces,
- la signature des déclarations d'intention d'aliéner,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

**Article 2 :** La signature par **Monsieur Jean LETOQUART** des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,  
Le 14<sup>eme</sup> Vice-Président,

Jean LETOQUART »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

**Article 3 :** L'arrêté 2020/615 du 16 juillet 2020 est abrogé.

**Article 4 :** La Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et notifié à l'intéressée. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le receveur de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Est certifié le caractère exécutoire du  
présent arrêté,

Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le 28 février 2023

Affiché à l'hôtel communautaire le 28 février 2023

Le Président de la Communauté  
d'agglomération de Lens-Liévin,  
Sylvain ROBERT



Je soussignée, **Jean LETOQUART**,  
reconnais avoir reçu un exemplaire du  
présent arrêté le *28 février 2023*

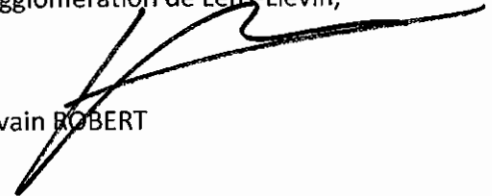


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication.

Lens, le *28 février 2023*

Le Président de la Communauté  
d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA LENS-LIEVIN (62)  
Utilisateur : Flamme Manon

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ART_2023_088
Objet :	Arrêtant portant délégation de signature aux Vices-Président délégués de la CALL - Monsieur Jean LETOQUART
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	062-246200364-20230228-ART_2023_088-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 062-246200364-20230228-ART_2023_088-AR-1-1_0.xml	text/xml	932 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : Arrêté_280223_2023_088_JLETOQUART.pdf Nom métier : 99_AR-062-246200364-20230228-ART_2023_088-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	95.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2023 à 15h39min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2023 à 15h39min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2023 à 15h39min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2023 à 15h39min52s	Reçu par le MI le 2023-02-28